Commune Allaman
MUNICIPALITÉ

Préavis municipal n° 10/2026

Demande d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 15'000.- pour le réaménagement extérieur du Café de la Gare

Municipale déléguée

- Tamara Balmer

Allaman, le 14 septembre 2026

Au Conseil général d'Allaman

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le restaurant Café de la Gare a été partiellement touché par un incendie le 30 juillet 2026. Le sinistre a causé d'importants dommages à l'intérieur du bâtiment.

La durée des travaux de remise en état est estimée entre 8 et 12 mois durant lesquels le restaurant sera inexploité.

2. Développement

Cette situation exceptionnelle constitue une opportunité de réaliser, en parallèle des travaux liés au sinistre, une réflexion globale sur la rénovation et la modernisation du bâtiment, en particulier de ses espaces extérieurs.

Une rénovation des éléments intérieurs du restaurant a déjà été réalisée en 2021. En revanche, les éléments extérieurs du bâtiment n'ont fait l'objet d'aucune modernisation significative depuis les années 1980 et nécessitent aujourd'hui une mise à niveau.

Profiter de la période d'inexploitation pour étudier ces aménagements présente un double avantage :

- Éviter une nouvelle période de fermeture du restaurant pour réaliser ultérieurement ces travaux.
- Rationaliser les interventions et les coûts, en coordonnant les différentes étapes de rénovation.

L'objectif n'est pas, à ce stade, de décider de travaux supplémentaires, mais de **disposer d'un projet cohérent, techniquement étudié et financièrement chiffré**, permettant au Conseil général de se prononcer ultérieurement en toute connaissance de cause.

3. Travaux envisagés

La Municipalité propose de mandater un bureau d'architectes afin d'étudier le réaménagement et la modernisation des espaces extérieurs du Café de la Gare.

L'étude portera notamment sur :

- La **rénovation de la façade côté gare** et l'harmonisation des couleurs ;
- L'allègement **de la haie**, devenue trop imposante et le **réaménagement de la terrasse**, afin d'améliorer son esthétique, son confort et son fonctionnement pour la clientèle comme pour le personnel ;
- L'agrandissement **de la salle à manger par l'extension de la véranda**.

L'étude permettra également d'examiner la faisabilité de ces interventions et d'établir une estimation fiable des coûts de réalisation.

4. Coûts

Les coûts liés à cette étude sont les suivants :

Description	CHF
Honoraires architectes, dessinateurs	11'200.00
Géomètre	1'500.00
Divers et imprévus (10%)	1'000.00
TOTAL HT	13'700.00
TVA 8.1%	1'109.70
TOTAL TTC	14'809.70
TOTAL TTC arrondi à	**15'000.00**

Cet investissement n'entraînera pas de coûts de fonctionnement supplémentaires.

5. Conclusions

Le Café de la Gare occupe un emplacement central et constitue, à ce titre, une véritable carte de visite pour la Commune d'Allaman.

La période de fermeture imposée par l'incendie offre une occasion unique de préparer sa remise en exploitation dans les meilleures conditions et d'éviter de devoir, à brève échéance, interrompre à nouveau son activité pour réaliser des travaux de modernisation.

Avec un crédit d'étude limité à **CHF 15'000.–**, la Municipalité souhaite se donner les moyens de disposer d'un projet global, réaliste et chiffré. Cette démarche permettra ensuite au Conseil général de décider, sur la base d'éléments concrets, des investissements à réaliser et de leur opportunité.

La Municipalité considère ainsi que ce crédit d'étude constitue une étape nécessaire et proportionnée pour valoriser durablement ce bâtiment communal et améliorer ses conditions de location et d'exploitation futures.

DECISIONS

Le Conseil général d'Allaman

- vu le préavis municipal n° 10 / 2026,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder un crédit d'étude préliminaire de CHF 15'000.- pour le réaménagement extérieur du restaurant Café de la Gare,
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Préavis n°10/2026 approuvé en séance de Municipalité du 14 septembre 2026, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 26 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Colin Compondu

La Secrétaire adjointe
Lydie Jaussi